



## **Financement de formation**

En fonction de votre statut vous pouvez prétendre à un financement de la part de :

- Votre Conseil régional,
- Pôle emploi,
- Votre compte personnel de formation (CPF),
- Votre employeur,
- L'OPACIF (organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation) dont vous dépendez.

Ces démarches restent souvent compliquées, c'est pourquoi, votre interlocuteur

High Artisanat pourra les gérer pour vous.

**High Artisanat bénéficie de l'attestation de conformité Kairos, à ce titre, nos formations peuvent être financées par Pôle emploi (sous réserve d'acceptation de votre dossier par leur service)**